

## Mensuration officielle 1

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Domaine</b>           | Ingénierie et Architecture                |
| <b>Filière</b>           | Géomatique                                |
| <b>Orientation</b>       | Géomatique et gestion du territoire (GGT) |
| <b>Mode de formation</b> | Temps partiel/En emploi                   |

### Informations générales

|                    |  |
|--------------------|--|
| Nom                | : Mensuration officielle 1                   |
| Identifiant        | : MensOff1                                   |
| Années académiques | : 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 |
| Responsable        | : Yves Deillon                               |
| Charge de travail  | : 90 heures d'études                         |
| Périodes encadrées | : 48 (= 36 heures)                           |

| Semestre | E1 | S1 | S2 | E2 | S3 | S4 | E3 | S5 | S6 | E4 | S7 | S8 |
|----------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Cours    |    |    |    |    |    |    |    |    | 48 |    |    |    |

### Connaissances préalables recommandées

L'étudiant-e doit connaître et savoir utiliser les notions suivantes :

- mathématique, méthodes d'estimation;
- topométrie, instrumentation, photogrammétrie;
- systèmes d'information géographique;
- droit foncier.

### Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable de :

- Comprendre et décrire les bases et l'organisation de la mensuration officielle, garante du droit de la propriété foncière et au centre des systèmes d'information géographiques.
- Connaître l'histoire de la mensuration officielle, comprendre et expliquer les documents légaux de base de la mensuration officielle suisse.
- Comprendre et expliquer le fonctionnement de la la mensuration officielle, les boucles rétroactives de contrôle et les principes de son financement.
- Connaître une partie des opérations techniques liées à l'acquisition, au traitement et à la diffusion des données de la mensuration officielle.
- Connaître et expliquer le catalogue des objets, les critères de qualité des données et le degré de spécification des objets de la mensuration officielle.

## Contenu et formes d'enseignement

Répartition des périodes indiquée à titre informatif.

**Cours:** 48 périodes

- Organisation générale, présentation et programme des cours 2
- L'histoire, l'évolution et les dates importantes, les types de mensuration, les différents cadastres. 4
- La mensuration nationale, les bases géodésiques de la mensuration officielle, la formation, les professionnels. 3
- Contexte politique, administratif et financier, structure, stratégie et organisation de la mensuration officielle. 9
- Le financement de la mensuration officielle aujourd'hui, swisstopo, le site cadastre.ch, la revue cadastre. 6
- Le droit Suisse de la mensuration, les législations fédérales et les législations cantonales, le site GéoLEX.ch. 9
- L'acquisition des données, le catalogue des objets, les critères de qualité des données. 6
- L'abornement des limites, le degré de spécification des objets de la mensuration officielle 9

## Bibliographie

- < <https://www.cadastre.ch/fr/manual-av/publication.html> >

## Contrôle de connaissances

**Cours :** l'acquisition des matières de cet enseignement sera contrôlée au fur et à mesure par des tests et des travaux personnels tout au long de son déroulement. Il y aura au moins 3 tests d'une durée totale d'au moins 3 périodes.

## Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 1